

Conseil de la Métropole du 11 mars 2024

Délibération n°2024-2208

Charbonnières-les-Bains, Tassin-la-Demi-Lune - Voie lyonnaise n° 8

Intervention de Séverine Fontanges

Conseillère métropolitaine Ouest

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président, chers collègues,

- Un budget de 16,6 millions €
- 2,5 km pour juste un tronçon
- Aucune liaison en amont ni en aval
- Déjà 2 ans de travaux et encore plus de 6 ans de travaux à venir
- Des embouteillages tous les jours
- 1 dégradation importante de la qualité de l'air et du niveau de bruit
- 1 impact financier conséquent pour les finances communales (végétalisation, éclairage public)
- Alors qu'on voulait simplement 1 voie réservée aux bus et une amplitude de l'offre pour ne plus prendre notre voiture

Voici ce qu'on entend à Charbonnières-les-Bains mais aussi à Tassin la Demi-Lune. Le tracé de la voie lyonnaise n°8 emprunte la Route de Paris (ex nationale 7), cette route est classée route à grande circulation où les transports hors gabarit transitent.

La création de cette autoroute à vélos met en lumière le fait que votre politique de voies lyonnaises ne peut pas être développée également sur tout le territoire de la Métropole. En effet, la topologie et la sociologie des communes diffèrent d'une ville à l'autre, d'un territoire à l'autre ; ainsi l'Ouest lyonnais à l'évidence :

La route de Paris est située en haut d'une colline, pour l'atteindre, il convient d'emprunter des rues à fort dénivelé. Cela ne peut être fait quotidiennement avec un simple vélo mécanique sans assistance électrique : 1er problème pour lequel vous n'apportez aucune solution adaptée à ces habitants. Les aides financières que vous proposez ne sont basées que sur le seul critère des revenus financiers alors qu'il conviendrait de prendre en compte l'adaptation du matériel c'est-à-dire la nécessité d'assistance électrique pour atteindre cette voie lyonnaise n°8 et avoir la ressource pour poursuivre les dizaines de kilomètres pour faire de ces trajets au quotidien une véritable solution alternative.

Ne feignons pas d'ignorer les données disponibles de l'INSEE :

Près de 58% des ménages Charbonnois ont des enfants scolarisés dans des établissements hors de la commune par simple nécessité (collèges, lycées et universités) et vous êtes régulièrement informés par les parents d'élèves que les enfants de Charbonnières qui se trouvent en « fin de trajet » des transports scolaires sont souvent laissés sur le trottoir faute de places dans les bus. Leur seule solution est d'accompagner leurs enfants en voiture pour rejoindre les établissements. 2ème problème : vous ne répondez pas à la demande de bus supplémentaires ni à l'augmentation de leurs fréquence et amplitude. Au contraire, des lignes sont supprimées ou détournées.

Plus de 80% des Charbonnois sont des actifs ayant un emploi dans une autre commune que Charbonnières et plus de 90% utilisent un véhicule automobile pour les mêmes raisons que celles que j'ai précédemment citées. Je vous rappelle que les bus c'est toutes les 30 minutes et qu'après 21h, il n'y en a plus. Pendant les vacances, c'est pire. Or beaucoup travaillent en horaires décalés. Des études ont démontré que pour qu'un usager quitte son véhicule personnel pour un transport en commun, le 1er critère est le gain de temps sur son trajet. Le projet du métro E à Tassin répondait tout à fait à cette demande, faisait l'unanimité des élus et de la population et aurait fait large adhésion en matière d'alternative de déplacement à la voiture. 3ème problème : vous avez confisqué une solution de transport en commun approuvée depuis 2019, acceptée et attendue par tous, notamment par les habitants de l'Ouest lyonnais

La restriction voulue de l'espace réservé aux véhicules sera assurément un facteur de congestion. L'absence d'information ne nous laisse à penser qu'elle sera compensée par le développement des transports en commun. Or cette mesure conservatrice explique que seulement 1% des Charbonnois utilise, aujourd'hui, les transports en commun, inexistant après 21h.

Vous voulez que votre politique de voies lyonnaises soit identique sur tout le territoire de la Métropole mais vous ne développez pas vos actions d'une façon égalitaire. Pour exemple :

Il n'y a aucun atelier de réparation pour vélos malgré les demandes des maires des communes de l'Ouest

Il n'y a pas de station de Vélo'v afin d'offrir une offre aux habitants de l'Ouest qui ne peuvent pas s'acheter de vélos ou ne peuvent pas stationner leur vélo personnel en toute sécurité

Les associations « cyclistes » épisodiquement présentes sur ce territoire sont inexistantes pour faire des actions pédagogiques et ainsi accompagner au changement de pratique

Concernant la délibération 2024-2001, sur les 2M€ prévus, quelle somme est allouée aux habitants de l'Ouest lyonnais ? On s'attendrait à des subventions différenciées selon le contexte local pour l'achat de vélos électriques ou des offres de locations de vélos électriques que nous devrions retrouver dans la délibération 2024-2003 si aider est vraiment votre objectif. Mais ce n'est pas le cas. Ne prendre en compte que le critère du revenu fiscal et négliger celui de la topologie de son lieu d'habitation n'est pas équitable. Un vélo à assistance électrique dans un territoire vallonné n'est pas du luxe mais une aide à l'alternative à la voiture. Soit on aide tout le monde soit on n'aide personne.

En conclusion, les déplacements en modes actifs ne peuvent pas être homogènes sur tout le territoire de la Métropole, chaque territoire ayant ses particularités qui doivent être prises en compte. Dans l'Ouest, le vélo ne peut pas être autant développé que dans les communes sans dénivelé. Il convient donc de développer l'offre de transport en commun et laisser une place à la voiture (circulation et stationnement). Ou reprendre le projet du métro E !

Par ailleurs sachez que des élus de Charbonnières-les-Bains n'ont pas voté pour la CTMO à passer avec la Métropole et sont contre la dépense forcée pour la commune de 1,5 millions € pour l'enfouissement de l'éclairage public et les 350 000 € pour la plantation des espaces verts engendrées par ce chantier qu'ils n'ont pas voulu et pour lequel ils se sont largement exprimés négativement lors des réunions de concertation que vous avez organisées et dont la presse a fait écho.

Nous voterons contre cette délibération.